Département de la Moselle
Arrondissement de Metz
**MAIRIE DE LONGEVILLE-LES-METZ**

**Rue Robert Schuman**
**57050 LONGEVILLE-LES-METZ**
**Téléphone 03 87 30 12 42**
accueil@mairie-longeville-les-metz.org

***SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL***
***DU 27 SEPTEMBRE 2022***

***LISTE DES DELIBERATIONS***

**DELIBERATION N°1 -09/2022** - Demande d'adhésion de la commune de Lorry-Mardigny à Metz Métropole.
**Prend acte de l'étude d'impact jointe en annexe de la présente délibération.*
**Approuve à la demande d'adhésion de la Commune de Lorry-Mardigny à Metz Métropole.*
**Rapporte la précédente délibération du Conseil Municipal en date du 28 juin 2021 (point N°1) en ce qu'elle approuvait l'adhésion de Lorry-Mardigny à Metz Métropole.*
**Autorise Madame le Maire à finaliser et à signer tous actes et documents relatifs à ce point.*

*ADOPTE à l'unanimité*

**DELIBERATION N°2 – 09/2022 - Conventionnement avec le Centre de Gestion de la Moselle concernant les missions de prévention des risques professionnels**
**Dit que le Centre de Gestion de la Moselle assurera les missions permettant de soutenir la Ville de Longeville-lès-Metz dans la mise en œuvre de sa démarche de prévention des risques professionnels afin d'améliorer la santé, la sécurité et les conditions de travail de ses agents à compter de la date de signature de la convention et jusqu'au 31 décembre 2025.*
**Approuve les termes de la convention régissant les missions facultatives de prévention des risques professionnels proposée par le CDG 57, jointe en annexe.*
**Autorise Madame le Maire ou son représentant à finaliser et signer ladite convention, ses avenants éventuels ainsi que tous actes et documents relatifs à ce point.*

*ADOPTE à l'unanimité*

**DELIBERATION N°3 – 09/2022 - Conventionnement avec le Centre de Gestion de la Moselle concernant la mission d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité au travail**
**Autorise Madame le Maire à faire appel au Centre de Gestion Moselle pour assurer la mission d'inspection à compter de la date de signature de la convention et jusqu'au 31 décembre 2025.*
**Approuve les termes de la convention régissant les fonctions d'inspection dans le domaine de la prévention des risques professionnels proposée par le CDG 57 et jointe à la présente.*
**Autorise Madame le Maire à signer ladite convention, ses avenants éventuels ainsi que tous actes et documents relatifs à ce point.*

*ADOPTE à l'unanimité*

**DELIBERATION N°4 – 09/2022 - Conventions portant mise à disposition d'agents de la ville de Longeville-lès-Metz.**
**Approuve la convention type portant mise à disposition d'agents de la Commune de Longeville-lès-Metz au profit de l'association des PEPLor'Est, à temps non complet, à compter du 1er septembre 2022, pour une durée d'un an (maximum 3 ans renouvelables).*
**Autorise Madame le Maire ou son représentant à entreprendre toutes démarches, à finaliser et signer la convention jointe en annexe ainsi que tous actes et documents relatifs à ce point.*

*ADOPTE à 25 voix « pour » et 1 « abstention »*

**DELIBERATION N°5 – 09/2022 – Conclusion d'un protocole transactionnel avec la Société PICOTY**
**Approuve les termes du projet de protocole transactionnel joint en annexe.*
**Autorise Madame le Maire à signer ledit protocole transactionnel ainsi que tout acte et document y afférent.*

*ADOPTE à l'unanimité*

**DELIBERATION N°6 – 09/2022 – Cession de gré à gré d'un camion grue et de ses accessoires**
**Approuve la vente de gré à gré du camion grue immatriculé 62 CBG 57 et de ses accessoires*
**Renvoie le soin à un groupe de travail composé de membres du Conseil Municipal d'ouvrir les offres reçues et de désigner l'attributaire le plus offrant,*
**Décide, à l'unanimité, que ces désignations se feront à main levée,*
**Désigne, à cet effet, et sous la présidence de M. Baudinet, Adjoint au Maire en charge des Finances :*
*Mme KULICHENSKI représentant l'opposition - Mme ARNOUX représentant la majoritié municipale*
**Autorise Madame le Maire ou son représentant à entreprendre toutes démarches, à finaliser et signer tous actes et documents relatifs à ce point.*
**Autorise l'encaissement de la recette correspondante.*

*ADOPTE à l'unanimité*

**DELIBERATION N°7 – 09/2022 – Examen et vote de demandes de subventions présentées à la commune au titre de l'exercice 2022**
**Attribue les subventions suivantes :*
*Association les 2 rives : 250 €*
*Coopérative scolaire de l'Ecole Saint Symphorien : 590 €*
*Coopérative scolaire de l'Ecole Auguste Migette : 30 € par enfant dans la limite de 2 760 €*
**Autorise Madame le Maire ou son représentant à entreprendre toutes démarches et à signer tous actes et documents relatifs à ce point.*
*Les crédits correspondants sont inscrits à l'article 6574 du budget primitif 2022*

*ADOPTE* à 24 voix « pour et 2 « abstention » (Deux élus n'ont pas participé au vote),

**DELIBERATION N°8 – 09/2022 – Révision libre de l'attribution de compensation de Metz Métropole**
***Approuve** la révision libre de l'attribution de compensation d'investissement pour l'année 2022 d'un montant de 100 453 € fixant ainsi l'attribution de compensation de la commune à 36 858 € à percevoir de Metz Métropole pour 2022

*ADOPTE à l'unanimité*

**DELIBERATION N°9 – 09/2022 – Récupération d'avantages indument perçus**
***Recouvre** la part patronale des titres restaurant indûment versée à 3 agents municipaux.
**Rappel que les montants en cause s'élèvent respectivement à 43,20 euros, 272,00 euros et 705,60 euros.*
**Autorise Madame le Maire ou son représentant à entreprendre toutes démarches, à finaliser et signer tous actes et documents relatifs à ce point*

*ADOPTE à l'unanimité*

**Liste publiée sur le site internet de la commune le 28 septembre 2022**

MAIRIE DE LONGEVILLE LES METZ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
(Moselle)